

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

7 conseillers sont présents

Début de séance à 20 h

Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

ACCORD DU CM pour rajouter 2 DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES LA 7 ET 8

1 - Délibération pour embaucher un ingénieur par la C.C.D pour eau / assainissement
(transition 2020)

La CCD embauche un ingénieur pour monter le projet de 2020, salaire pris en charge en grande partie par l'Agence de l'Eau

7 VOIX POUR

2 - Délibération pour validation du rapport du commissaire enquêteur pour la carte communale

Vote à bulletins secrets :

5 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

1 VOTE BLANC

3 - Délibération pour validation du rapport du commissaire enquêteur pour le zonage assainissement

7 VOIX POUR

4 - Délibération forfait pour les enfants de Vachères (garderie du matin et soir : adaptation car scolaire)

Le Maire de Pontaix est d'accord pour en assurer les frais.

Le Maire de Vachères demande de facturer les familles qui demanderont l'aide de la mairie.

7 VOIX POUR

5 - Délibération Location salle communale: à préciser pour les habitants de Sainte Croix :

On garde les délibérations du Conseil Municipal du 14 octobre 2016 :

Quand la salle voûtée (+ la cuisine) est utilisée par les associations de Sainte Croix, une cotisation de 50 € / an sera demandée.

7 VOIX POUR

Quand la salle voûtée (+ la cuisine) est utilisée par des particuliers, 4 € / heure seront demandés.

7 VOIX POUR

Et on ajoute : location de la salle pour une journée ou une soirée :

75 € pour les habitants de Ste-Croix

150 € pour les extérieurs

Il est précisé que lorsqu'un membre d'une association ou d'un groupe occupe la salle à titre personnel, le tarif « particulier » lui est appliqué.

4 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

2 ABSTENTIONS

6 – Délibération augmentation du temps de travail de secrétariat de la mairie

Il y a plus de travail pour le moment, mais la CCD va reprendre les compétences eau et assainissement, ce qui diminuera la charge de travail. D'autre part, la secrétaire a trouvé un complément de travail ailleurs.

Nous ne changeons rien pour l'instant.

7 – Délibération pour 2 décisions modificatives

Chap. 204 art 204151 → chap. 21 art 21578 pour 2 116.80 €

Opération de compte à compte pour dépassement du compte « personnel non titulaire » :

Chap. 012 art 6413 + 3 000.00 € chap. 65 art 65548 - 3 000 €

7 VOIX POUR

8 – Délibération remplacement de Mr Jean-Marie MERLEVEDE pendant son arrêt maladie

Il y a du travail à la STEP que Mme Claude Poncet ne veut plus assumer. L'arrêt de travail est jusqu'à mi-janvier, nous embaucherons Mr Emmanuel Munoz jusqu'à fin janvier.

7 VOIX POUR

QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage public en mauvais état. Un remplacement d'ampoule coûte chaque fois 270€ (location nacelle + ampoule).
Le devis pour remplacer les luminaires est de 25 000 € (14 700 € de fourniture et 9 000 € de main d'œuvre). Nous pourrions avoir une aide par la Région pour l'achat des fournitures uniquement. Demande en cours.
- Un coin lecture est organisé dans l'ancienne mairie par des habitants qui se demandent si une régie pourrait être créée. Une régie est une organisation très rigide qui donnerait toutes les charges à la commune. C'est une lourdeur administrative pour un mini budget. Les intéressés s'y pencheront.
- Un schéma directeur de l'eau potable et une évaluation du patrimoine de la commune devront être faits pour 2020 quand la CCD reprendra cette compétence. Certaines communes n'ont rien fait et les communes « aux normes » vont en faire bénéficier les autres. Si on fini l'évaluation de tout le réseau d'eau, de la source aux consommateurs ainsi que l'évaluation de patrimoine, on peut avoir 80 % de subvention de l'agence de l'eau. On demande un devis.
- Mr Jean-Marie MERLEVEDE devait être titularisé au 1er janvier 2017. Cette titularisation sera reportée après son arrêt maladie.

- L'assainissement n'est pas tout à fait terminé. La fin des travaux était prévue pour la fin de l'été. L'équipe est partie faire les travaux à Die. Malgré ces 6 mois de retard, il y aura peu d'incidence sur le crédit FCTVA car le plus « gros » des factures a été réglé avant fin 2016. Liotard doit absolument finir avant fin janvier, date de réception des travaux.
- Nouvelle mairie : il faut drainer la façade côté coin enfants (salissure et risque d'éclatement du crépi) et finaliser le caniveau de la route de l'Eguillot (qui devait être refait il y a deux ans).
- L'association « les amis de l'église-temple » a été agréée par la Fondation du Patrimoine. Demande a été faite à un journaliste du Dauphiné pour publier un article qui devrait nous permettre de prendre contact avec d'éventuels donateurs.
- Les vœux du Maire seront le vendredi 6 janvier à 19 h.

Séance levée à 22 h 30.